

Manuel pour l'épreuve 1 de l'examen "Présentation d'une situation de gestion d'équipe suivie d'un entretien professionnel"

examen professionnel **responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales**

Version du 23.10.2024

1. Description de la/des tâche(s)

Dans l'épreuve 1 de l'examen (EP1), le-la candidat-e doit attester qu'il-elle est capable de reconnaître et d'interpréter des situations de gestion d'équipe et de mettre en œuvre des mesures de gestion appropriées. Il-elle démontre sa capacité à assumer activement le rôle de responsable d'équipe. Pour ce faire, le-la candidat-e choisit une situation concrète issue de sa pratique quotidienne de responsable d'équipe et la présente conformément aux consignes (voir ci-dessous). Le choix de la situation est libre, c'est-à-dire que celle-ci peut se référer à un-e seul-e collaborateur-trice ou à l'équipe dans son ensemble. Après la présentation, un entretien professionnel a lieu pour approfondir les aspects de la gestion d'équipe de la situation choisie et d'autres situations de gestion.

2. Conditions générales

Déroulement et durée

L'épreuve 1 de l'examen se déroule comme suit :

Phase 1	5 min : Installation du-de la candidat-e et préparation de la présentation
Phase 2	15 min : Présentation de la situation choisie
Phase 3	30 min : Entretien professionnel

Exigences en matière de présentation

La candidate ou le candidat présente toutes les conditions cadres nécessaires à la compréhension de la situation de conduite choisie. Il-elle choisit une forme de présentation appropriée : orale avec ou sans moyens auxiliaires. Un flip chart, un tableau d'affichage et un PC avec vidéoprojecteur sont à disposition.

Les quatre éléments suivants doivent figurer dans la présentation :

Partie A :	Le-la candidat-e mentionne le contexte de la situation. Il-elle décrit succinctement la mission et la structure de l'institution en situant le positionnement de son équipe dans celle-ci.
Partie B :	Le-la candidat-e décrit la situation initiale, l'analyse et l'objectif de la situation de gestion d'équipe choisie.
Partie C :	Le-la candidat-e présente la planification et la mise en œuvre de la/des mesure(s) de gestion d'équipe.
Partie D :	Le-la candidat-e démontre sa réflexion professionnelle et personnelle par rapport à la situation présentée.

Exigences relatives à l'entretien professionnel

Lors de l'entretien professionnel qui suit, les aspects de la gestion d'équipe de la situation présentée sont approfondis, discutés et examinés. Les expert-e-s abordent également les autres domaines de compétences professionnelles du profil de qualification de responsable d'équipe.

La langue de la présentation et de l'entretien professionnel est le français.

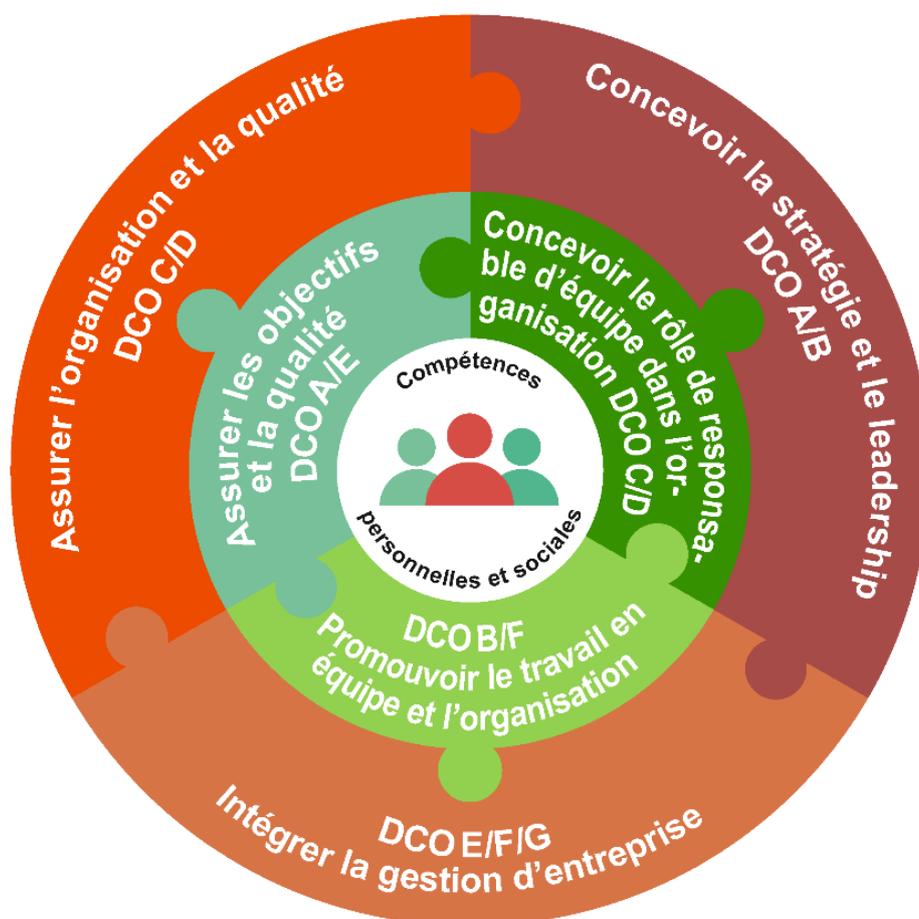
Il est recommandé d'analyser tous les domaines de compétences. (cf. Directives, annexe A, aperçu des domaines de compétences professionnelles).

Protection des données

La présentation doit respecter l'anonymat et la législation concernant la protection des données (anonymisation des personnes).

3. Critères d'évaluation

La Roue de la gestion de l'organisation (voir également le point 4 des directives) illustre d'une part comment les deux examens (examen professionnel de responsable d'équipe dans des organisations sociales et médico-sociales [cercle vert] et examen professionnel supérieur de directeur et directrice d'organisations sociales et médico-sociales [cercle rouge]) s'imbriquent l'un dans l'autre. D'autre part, la représentation met en évidence les subdivisions de la Roue de la gestion d'une organisation qui sont examinées dans les différentes parties de l'examen. Les subdivisions de la Roue (subdivisions de la gestion de l'organisation) se retrouvent donc dans la grille d'évaluation. Ils sont complétés par des "exigences générales" pour chaque partie de l'examen.



Les critères d'évaluation sont équivalents aux compétences opérationnelles pour l'examen, y compris les compétences personnelles et sociales correspondantes (CPS) (cf. Directives, annexe A).

La roue de la gestion de l'organisation EP RE Domaine des compétences opérationnelles (DCO) et des exigences générales (EG)	Compétences opérationnelles (CO) pertinentes pour l'examen, dérivées des subdivisions des domaines de compétences opérationnelles (DCO)
Assurer les objectifs et la qualité DCO A/E	EP1-1 Élaborer et atteindre les objectifs opérationnels de l'équipe et les priorités (pour soi-même et l'équipe) conformément à la mission et à la stratégie de l'organisation A1*
	EP1-2 Mettre en œuvre et assurer le respect des normes de qualité pour l'accompagnement et/ou les soins, conformément aux exigences de l'organisation et dans le respect des principes éthiques E3
Concevoir le rôle de responsable d'équipe dans le contexte de l'organisation DCO C/D	EP1-3 Identifier et promouvoir le potentiel des collaborateurs C3
	EP1-4 Agir conformément à la ligne de conduite de l'organisation et en tirer sa propre attitude de conduite D1
	EP1-5 Démontrer une pratique réflexive concernant ses attitudes et ses actions personnelles et en tirer des conséquences pratiques D4*
Promouvoir le travail en équipe et l'organisation DCO B/F	EP1-6 Planifier et mettre en œuvre des activités et des projets pour atteindre les objectifs opérationnels B1
	EP1-7 Diriger et soutenir l'équipe dans des processus et des projets de changements B4
	EP1-8 Développer une culture d'équipe avec ses collaborateur-trice-s B9
Exigences générales (EG)	EP1-9 Préparer et réaliser une présentation orale compréhensible et adaptée à un public cible B10
	EP1-10 Répondre aux exigences professionnelles et opérationnelles lors de ses interventions*
	EP1-11 Justifier et défendre ses propres décisions et les remettre en question de manière critique (CPS)
	EP1-12 Se montrer ouvert et curieux face à la nouveauté (thèmes ou pensées) - " vouloir savoir " activement, poser des questions, se former (CPS)

*Ces critères comptent doubles dans le total de l'épreuve 1